

# ELECTION DE LA DELEGATION DES CLUBS NATIONAUX DE LA LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL LORS DE L'ASSEMBLEE DES CLUBS NATIONAUX

## APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes dont **le délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres**.

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale se déroule en deux temps :

- Une première élection aura lieu lors de l'assemblée des clubs nationaux **du mardi 3 septembre 2024**.
- La seconde élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2024.

L'appel à candidature pour la **première élection du mardi 3 septembre 2024** est ouvert du **2 août 2024 au lundi 19 août 2024, à minuit dernier délai**.

Toute candidature doit être transmise dans le délai susvisé soit :

- Par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales, à l'adresse courriel suivante : [elections@footbretagne.fff.fr](mailto:elections@footbretagne.fff.fr).
- Par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Ligue de Bretagne de Football, à l'attention de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales : 29 rue de la Marebaudière, 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

\*\*\*

### Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 10 et 11 des Statuts de la F.F.F. et 12.5.6. des Statuts L.B.F.,
- L'élection aura lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second.

\*\*\*

